BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 13 du 19 mars 2015

PARTIE PERMANENTE Armée de terre

Texte 17

CIRCULAIRE N° 1/DEF/RH-AT/PRH/LEG

portant abrogation de textes.

Du 18 février 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau « politique des ressources humaines ».

CIRCULAIRE N° 1/DEF/RH-AT/PRH/LEG portant abrogation de textes.

Du 18 février 2015

NOR DEFT1550252C

Textes abrogés:

Circulaire n° 198429/PM/1/B du 22 novembre 1952 (BO/G, p. 3617 ; BOEM 312.2.1) modifiée.

Circulaire n° 5732/DEF/PMAT/EG/B du 20 septembre 1982 (BOC, p. 3882 ; BOEM 314.2.2).

Circulaire n° 1761/DEF/EMAT/MO/MOB/610 du 7 septembre 1990 (BOC, 1991, p. 31; BOEM 312.2.4).

Circulaire n° 160009/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 23 mars 2006 (BOC/PA 15, 2006, texte 7) modifiée.

Circulaire n° 160023/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 9 novembre 2006 (BOC/PA 3, 2007, texte 87).

Circulaire n° 160006/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 29 mars 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 125).

Circulaire n° 541050/DEF/PMAT/SDG/BCM du 16 avril 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 128).

Circulaire n° 160009/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 18 avril 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 129) modifiée.

Circulaire n° 105006/DEF/PMAT/GDA/RH/S/OFF du 11 avril 2008 (BOC N° 20 du 30 mai 2008, texte 25) modifiée.

Circulaire n° 105009/DEF/PMAT/GDA/RH/S/OFF du 5 mai 2008 (BOC N° 23 du 20 juin 2008, texte 11).

Circulaire n° 105020/DEF/PMAT/GDA/RH/S/OFF du 10 septembre 2008 (BOC N° 39 du 17 octobre 2008, texte 31).

Circulaire n° 550190/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 17 février 2009 (BOC N° 12 du 4 mai 2009, texte 55).

Circulaire n° 100009/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF du 16 avril 2009 (BOC N° 16 du 15 mai 2009, texte 62).

Référence de publication : BOC n° 13 du 19 mars 2015, texte 17.

Les circulaires mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- circulaire n° 198429/PM/1/B du 22 novembre 1952 modifiée, relative à la délivrance du brevet de chef de section aux SOR, anciens auditeurs civils de l'IHEDN ou anciens chargés de cours ou de conférences de cet institut ;
- circulaire n° 5732/DEF/PMAT/EG/B du 20 septembre 1982 relative à la mise en œuvre dans l'armée de terre de l'instruction n° 37000/DEF/SD/CAB/K du 13 juillet 1982 (BOC, p. 2955) sur l'application dans les armées de la loi n° 81-736 du 4 août 1981 portant amnistie ;
- circulaire n° 1761/DEF/EMAT/MO/MOB/610 du 7 septembre 1990 relative à la carte d'identité militaire délivrée aux sous-officiers de réserve ;

- circulaire n° 160009/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 23 mars 2006 modifiée, relative au recrutement par concours et au choix des majors de l'armée de terre en 2007 ;
- circulaire n° 160023/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 9 novembre 2006 relative au recrutement de sous-officiers au titre de l'année 2009, dans la spécialité « conducteur de travaux » du domaine « techniques des opérations d'infrastructure » ;
- circulaire n° 160006/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 29 mars 2007 relative aux conditions générales de candidature au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre en 2010 et aux conditions particulières au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre 2010 « par anticipation » ;
- circulaire n° 541050/DEF/PMAT/SDG/BCM du 16 avril 2007 relative à la gestion de la mobilité du personnel militaire de l'armée de terre pour 2008 ;
- circulaire n° 160009/DEF/PMAT/EG/S/OFF du 18 avril 2007 modifiée, relative au recrutement par concours et au choix des majors de l'armée de terre en 2008 ;
- circulaire n° 105006/DEF/PMAT/GDA/RH/S/OFF du 11 avril 2008 modifiée, relative au recrutement par concours des majors de l'armée de terre en 2009 ;
- circulaire n° 105009/DEF/PMAT/GDA/RH/S/OFF du 5 mai 2008 relative aux conditions générales de candidature au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre 2011 et aux conditions particulières au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre 2011 « par anticipation » ;
- circulaire n° 105020/DEF/PMAT/GDA/RH/S/OFF du 10 septembre 2008 relative aux conditions générales de candidature au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre spécialité « conducteur de travaux » du domaine « techniques d'opérations d'infrastructure » au titre de l'année 2011 ;
- circulaire n° 550190/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 17 février 2009 relative aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2009 pour l'accès au grade de major de l'armée de terre ;
- circulaire n° 100009/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF du 16 avril 2009 relative aux conditions particulières de candidature au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre 2012 « par anticipation ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général de corps d'armée, directeur des ressources humaines de l'armée de terre,

Frédéric SERVERA.